

Souterrain à l'église des
 maux père. Départ dans sa
 salle à manger, autrefois
 cellier, cave -

logements souterrains où des éboulements sont survenus à des époques parfois très reculées : le Fondis (Saumur) (1) ; le Fondis, closerie, commune de Cuon ; les Petits Fondis, hameau, commune du Guédéniau ; les Fondereaux, hameau, commune de Briollay ; le Fondereau, ferme de Faye. La Cave Fondue faisait partie du domaine d'Aupignelle, commune de Cheviré-le-Rouge (2) ; la Fondrière, du domaine de La Chapelle-sous-Doué (la terre de la Gibaudière) (3).

Il faut mentionner enfin la très vieille appellation de *Ragane* (cf. chapitre Vocabulaire, tome I), accolée à deux seigneureries troglodytiques de Saint-Georges-des-Sept-Voies : Bois-Ragane et Plessis-Ragane (série E. 1354). Cette dernière est également désignée parfois sous le nom de Plessis-Thiour. Une habitation souterraine dépendant du domaine de l'abbaye Saint-Florent de Saumur se nommait également la Ragane. Citation en est faite dans des baux des XVII^e et XVIII^e siècles : « ... Trois jeux de pré près la Ragane... », « dans les prés de la Ragane » (arch., série H, 1860 et 2121).

SOUTERRAINS-REFUGES

Le qualificatif « fort » a été, au Moyen Age, accolé au mot « cave » pour désigner les souterrains dont le système défensif était particulièrement agencé pour résister ou se dérober à une poursuite armée. Il se rencontre fréquemment dans l'Oise (cf. A. Blanchet, op. cit., page 17) et Bousrez cite : « la Motte aux caves fort », dont la description détaillée et le plan figurent dans son « Inventaire des monuments mégalithiques de la Touraine » (4).

Nous avons lu, dans le Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts du Saumurois (5), le compte rendu d'une excursion faite par M. D. de Chavigny aux « Caves Fortes de Frault » situées en Touraine également, aux confins de notre province, près de Couziers. Ces caves « fortes » ne diffèrent en rien de celles de l'Anjou, où beaucoup devaient autrefois être dotées de la même épithète. La tradition a transmis jusqu'à nos jours ce qualificatif pour les souterrains-refuges suivants : la Cave Forte, commune de Gennes, Le Puy-Notre-Dame (Sanziers), Les Ulmes, Brézé (château). Il désigne également des hameaux sur le territoire des communes de Chênehutte-les-Tuffeaux, Parnay et Coutures, dits également « la Cave Forte », les Caves Fortes, Cave Fort, Roche Fort (H. 3128, titres de Saint-Florent, Prieuré de Denezé-sous-Doué), commune de Louerre (6).

(1) Bull. Société des Lettres, Sciences et Arts du Saumurois, n° 99, janvier 1950 : « ... les parents de Jeanne de la Noue habitaient au Fondis » et, même bulletin, janv. 1915, page 35 : « C'est au n° 33 de la rue Notre-Dame qu'était la maison de refuge, l'hospice de Jeanne de la Noue, qui fut en partie détruit, ainsi que huit autres maisons, par un éboulement du coteau le 3 juillet 1703. » Ces effondrements assez fréquents avaient fait donner à ce quartier le nom de canton des Fondis.

(2) Archives, suppl. à la série H, B. 78.

(3) Archives, série G, 1909.

(4) Bousrez, op. cit.

(5) Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts du Saumurois, avril 1913, page 43.

(6) Archives, série G, 842.

Figurent les lieuxdits « Cave Fort » dans l'énumération des domaines de l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire (1), et « Cave Forte » dans ceux de la châtellenie de Douces (2), dans les propriétés de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur (assises du prieuré de Distré, série H 3551 ; prieuré de Denezé-sous-Doué, série H 3128), dans les déclarations rendues à la baronnie de Briançon (E 4, 10, 12), celles de la seigneurie de Sacé en Bauné (E 69, 70), de la baronnie de Blou (E 171), dans la baronnie de Montreuil-Bellay (E 822), aveux rendus par les fiefs de... Cavefort alias Munet (commune de Distré), dans le marquisat de l'Aubrière (E-A).

Cette liste n'est pas limitative.

Le souterrain-refuge porte souvent le nom de la seigneurie dont il est la dépendance, ou celui du château, de la maison bourgeoise (dont les bâtiments sont disparus ou encore existants) dans les substructions desquels il est creusé ; les Caves de la Roche, château, commune de Vernoll-le-Fourrier ; les Caves de la Chicaudière, maison bourgeoise, commune de Broc ; les Caves du château de Sarraut, commune de Gennes ; les Caves de la Bardinière, château, commune de Gennes ; les Caves de la Maison-Neuve, maison bourgeoise, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies ; les Caves de Bois-Noblet, château, commune de Louerre ; les Caves de la Seigneurie, château, commune Les Verchers-sur-Layon ; les Caves de la Forge, commune de Grézillé ; les Caves de la Vieille-Cure, maison bourgeoise, commune de Chalennes-sous-le-Lude ; les Caves de Bois-Raganne, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies.

Sa dénomination dans certains cas rappelle l'origine administrative, religieuse, etc., de l'établissement dont ils dépendaient, ou la qualité d'un précédent propriétaire : les Caves de la Trésorerie, commune de Louerre ; de la Commanderie, commune de Douces ; de la Frairie, commune de Doué ; la Cave du Bois-l'Abbé, Soulangier ; les Caves sous l'Eglise, commune du Coudray-Macouard.

Enfin, l'appellation du lieu cadastral où est situé le souterrain-refuge, ou bien le patronyme ou la qualité d'un propriétaire (très ancien ou quelquefois contemporain) est également le nom sous lequel on le désigne parfois : les Caves du Chêne, commune de Louerre ; les Caves du Pressoir, commune de Montjean ; les Caves du Petit-Bois, commune de Doué-la-Fontaine ; les Caves du Bourgneuf, commune de Grézillé ; la Cave Breton-Douet, La Chapelle-sous-Doué, commune de Doué ; la Cave Fouchard, commune de Doué-la-Fontaine ; la Cave Gilbert, commune de Blou (3) ; la Cave du Notaire, commune de Coutures.

Notons que, pour l'un de ces monuments souterrains fortifiés, dits « Les Caves d'Arceau », commune des Verchers-sur-Layon, la désignation *Arceau* semble venir de la forme régulièrement arquée du couloir principal, à laquelle la rencontre en son centre (cf. planche IV, fig. 2) avec l'artère rectiligne

(1) Archives, série H, 1587.

(2) Archives, série G, 454 et G 519, n° 8.

(3) Archives, série E, 168.